

**CONSEIL MUNICIPAL du 18 Novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix huit novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques BERNARD.

**Date de convocation** : 10 novembre 2020

**Présents** : Thérèse TISSERAND, Serge MEYRIEUX, Catherine PINJON, Guillaume SAGNES, Marie-Agnès GAGNOUD, Jean GALLIEN, Eric VANDERWEYEN, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Isabelle GARDIEN, Vincent COTTAZ, Alexandre PATTARD, Véronique REGNAULT, Sylvain CHARLOT, Ludovic LOMBARD, Céline DUBOIS FOURNEL

**Excusés** : Fabienne DE LA ROCHE , Fabrice GENTIL

**Secrétaire de séance** : Catherine PINJON est désigné secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation Procès verbal du 21-10-2020 (PJ)
- Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations
- BUDGET COMMUNAL : décision modificative
- Approbation règlement intérieur du conseil municipal (PJ)
- Taux de la Taxe d'aménagement (lien connexion)
- QUESTIONS DIVERSES

Début de séance : 20 h 09

**❖ Procès verbal du Conseil municipal du 21 octobre 2020**

Adopté à l'unanimité après rectification faite par le maire sur la répartition du produit de la vente des certificats d'économie d'énergie qui sera reversé en totalité à la commune.

**❖ Lecture des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.**

- Urbanisme : 10 Déclaration préalable de travaux, 2 Permis de construire

**❖ BUDGET COMMUNAL : décision modificative**

Adopté à l'unanimité

Ajout au compte « Cession de terrains » en investissement la somme de 1 243€ correspondant au produit d'une vente de terrain dans la zone de Trévou.

**❖ APPROBATION du REGLEMENT INTERIEUR du CONSEIL MUNICIPAL**

Rappel des modifications apportées au projet de règlement intérieur présenté en conseil municipal le 21 octobre :

- Points sur les « questions écrites et orales adressées au Maire » scindés en 2 articles.
- Modification de l'article 7, « commission Animation, vie associative, communication et numérique » le nombre de membres : 7 + 2

Règlement intérieur du conseil municipal adopté à l'unanimité

❖ **TAUX TAXE AMENAGEMENT**

Il est présenté la proposition de modification le taux de la taxe d'aménagement qui est fixé à 3% sur la commune mais qui peut être augmenté jusqu'à 20% dans certaines zones figurant en OAP (orientations d'aménagements et programmations) au PLUi

3 zones concernées :

OAP Bellevue Mollard

OAP Trévou Entrée sud village

OAP Centre de village

Après débat il est décidé, à l'unanimité, d'appliquer un taux de 8% sur ces 3 zones

❖ **Questions diverses**

Points abordés :

- ✓ Procédure de modification du PLUi engagée sur 2021 – présentation de 3 demandes de modifications (Zone A modification sur les changements de destination – avis sur les permis de démolir – suppression de réserves communales)
- ✓ Formations élus
- ✓ Prochaine réunion programmée au 2 décembre

Levée de séance à 21 h 30

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long horizontal stroke.